

Association des résidents et riverains du Lac Gravel

*Redonner vie à notre lac,
ensemble c'est possible*

Accueil

Association

Quoi de neuf

Histoire du lac

Réunions

Comités et dossiers à l'étude

Vos commentaires

Liens et informations utiles

☐ **Accueil** *(en développement)*



<http://associationlacgravel.com/>

Cher(e)s résident(e)s et riverain(e)s du Lac Gravel, permettez-moi, en tant que président de l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel, de vous inviter à naviguer sur le site Web de votre Association. Grâce à ce médium, le Conseil d'administration mettra à votre disposition différentes informations, qui nous l'espérons, saurons répondre à vos diverses interrogations quant à la qualité de l'eau du lac et les actions qui sont ou seront entreprises pour protéger le lac. Comme le site sera alimenté progressivement, il ne faudra pas vous surprendre d'y lire «En développement» ou de ne pas pouvoir accéder à certains boutons actuellement. Nous demeurons ouverts à tous vos commentaires et vous suggérons de le consulter régulièrement.

Les membres du Conseil d'administration vous remercient pour la confiance que vous leur témoignez et l'intérêt que vous démontrez quant à l'idée de protéger le Lac Gravel, un lac où il fait bon y vivre et s'y reposer.

Salutations cordiales et bonnes vacances!



**Association des résidents
et riverains du Lac Gravel**
Mont-Saint-Michel (Québec) J0W 1P0
★ notrelac@associationlacgravel.com ★

F-0002 (2009-06)



**Association
des résidents et riverains du Lac Gravel**

Composition du Conseil d'administration

Année 2009-2010

▪ Présidence	
Louis Bolullo	819-587-4908
▪ Vice-présidence	
Norman Dufour	819-587-4836
▪ Trésorie	
Isabelle Legault	514-702-4431
▪ Administrateurs	
Karol Prévost	819-587-2547
Patricia Prévost	514-856-0622
François Raby	450-669-6181

Mandat

Le Conseil d'administration de l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel, avec la complicité des résidents et riverains du Lac Gravel et les autorités en place, s'emploiera à:

- Défendre l'intégrité de l'environnement naturel
- Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel
- Promouvoir et encourager la mise en valeur des berges
- Défendre et promouvoir les intérêts du Lac Gravel
- Défendre et promouvoir les intérêts des résidents et riverains du Lac Gravel
- Représenter les résidents et riverains du Lac Gravel auprès des autorités
- Sensibiliser les résidents et riverains du Lac Gravel à leurs droits, obligations et responsabilités

Membre

Le nombre de personnes qui ont adhéré à l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel pour l'année 2008-2009 s'établit à 104

L'ASSOCIATION ... a travaillé et travaille encore pour vous, voici ses réalisations:

2008-2009

Revitalisation des berges et sensibilisation

- ◆ 25 berges ont été aménagées dans le cadre du programme EcoAction (environ 2 000 m² de rives)
- ◆ 2 000 végétaux et plus de 1 000 arbres ont été plantés sur la bande riveraine
- ◆ 1 schéma d'aménagement, préparé par une hortultrice, a été remis à chaque propriétaire qui a adhéré au programme
- ◆ 1 atelier d'information a été organisé (reboisement des rives, choix des plants et méthodes de plantation)
- ◆ 1 affiche a été installée pour inviter les riverains à protéger leur lac
- ◆ 1 dépliant d'information a été distribué aux riverains pour les informer
- ◆ 1 Site Web a été développé
- ◆ 2 articles ont été publiés dans les journaux régionaux

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la participation financière des différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial, régional et municipal).

⇒ Environnement Canada	12 846.00 \$
(Programme EcoAction)	
⇒ Député de Labelle Sylvain Pagé	500.00 \$
(Soutien à l'action bénévole)	
⇒ Fondation de la MRC d'Antoine	958.34 \$
Labelle pour l'environnement	
⇒ Municipalité de Mont-Saint-Michel	1 000.00 \$
⇒ Scierie Charles Meilleur et Fils	Matériaux

Qualité de l'eau

- ◆ 3 échantillons d'eau ont été prélevés (juin, juillet et août 2008), la mesure de transparence de l'eau relevée (juin à octobre 2008), le tout analysé et interprété par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (voir page centrale)

L'ASSOCIATION ... a vos intérêts à coeur

L'Association a demandé aux élus municipaux d'adopter une résolution afin que les personnes non domiciliées dans la Municipalité de Mont-Saint-Michel puissent voter par correspondance lors des élections de novembre 2009.

Vote par correspondance

Le [Règlement sur le vote par correspondance](#), publié à la Gazette officielle du Québec du 16 mai 2009, est entré en vigueur à cette date.

Les municipalités qui désirent offrir aux électeurs non domiciliés la possibilité d'exercer leur droit de vote par correspondance aux fins des élections municipales du 1^{er} novembre 2009 doivent adopter une résolution qui prévoit le vote par correspondance des personnes non domiciliées, au plus tard le 1^{er} juillet 2009, comme il est stipulé à l'article 659.4 de la [Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités](#) (LERM).

Électeurs ou personnes habiles à voter visés

Selon les dispositions prévues à l'article 659.4 de la LERM, le vote par correspondance s'adresse uniquement aux personnes non domiciliées qui sont inscrites comme électeurs, aux fins des élections municipales, ou comme personnes habiles à voter, aux fins d'un référendum, à titre de :

- ✎ propriétaire unique d'un immeuble;
- ✎ occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- ✎ copropriétaire indivis d'un immeuble;
- ✎ cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Informations aux électeurs

Les municipalités ont également des responsabilités à l'égard de l'information à fournir aux électeurs sur le droit de voter par correspondance. Ainsi, les présidents d'élection doivent informer les électeurs en prenant les moyens nécessaires, selon les modalités prévues au Règlement sur le vote par correspondance. [\[Voir note\]](#)

À cet effet, ils doivent notamment informer les électeurs de la date limite pour soumettre une demande écrite et signée afin d'exercer leur droit de vote par correspondance. La demande d'un électeur pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter à la commission de la révision des demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la liste électorale. Cette demande prend effet lors de sa réception par le président d'élection et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée ou retirée. Par la suite, cet électeur recevra le matériel nécessaire au vote par correspondance ainsi que les instructions auxquelles il devra se conformer pour l'exercice de son droit de vote.

Source: Ministère des Affaires municipales, des Régions et des territoires

L'ASSOCIATION ... vous rappelle ce qu'est le RSV

L'Association des résidents et riverains du Lac Gravel participe au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature (RSV-lacs) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui vise à évaluer l'état des lacs de villégiature au Québec et à suivre leur évolution dans le temps. Il est basé sur un partenariat entre le Ministère et les associations de propriétaires riverains et les organisations participant à la protection et la gestion des plans d'eau.

Les objectifs

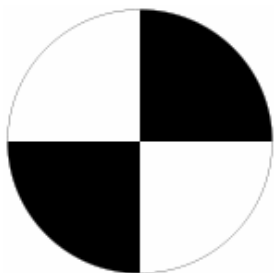
Les objectifs du RSV sont d'acquiescer, en collaboration avec les partenaires, des données physico-chimiques de base sur la qualité de l'eau et de documenter l'état physique des zones littorale et riveraine des lacs afin:

- ✓ d'établir le niveau trophique actuel des lacs de villégiature et de suivre leur évolution;
- ✓ de dépister les lacs qui montrent des signes importants de dégradation ou d'eutrophisation;
- ✓ d'informer et de sensibiliser les associations et les organismes participants quant à l'état de santé de leur lac;
- ✓ de dresser des portraits de la situation des lacs dans les régions du Québec.

Les activités de suivi

Différentes activités de suivi sont effectuées, à savoir :

- l'échantillonnage de l'eau à quelques reprises (juin, juillet et août) pour mesurer en laboratoire le phosphore total trace, le carbone organique dissous et la chlorophylle a;
- la mesure de la transparence de l'eau (profondeur du disque de Secchi) à toutes les deux semaines, du début de juin jusqu'au début d'octobre.



Disque Secchi

Un disque d'une vingtaine de centimètres (noir et blanc) fixé au bout d'une corde

Les mesures de la transparence de l'eau au moyen du disque de Secchi sont effectuées à tous les ans. La fréquence minimale recommandée pour effectuer les analyses en laboratoire est une fois à tous les cinq ans. Cependant, il est possible de faire ces analyses plus souvent si l'état du lac le requiert, soit pour confirmer un signal, soit pour en augmenter la précision. Le réseau vise également à caractériser différents aspects de la bande riveraine et du littoral à intervalles réguliers. La fréquence de cette caractérisation dépend de l'état du lac et des suivies effectués.

L'échantillonnage de la qualité de l'eau et les mesures de la transparence sont réalisés à une station qui est généralement située dans la zone la plus profonde du lac. S'il s'agit d'un très grand lac, il peut s'avérer pertinent de considérer plus d'une station si les coûts des analyses ne sont pas un facteur limitatif pour l'association.

Partage des responsabilités et coûts

Par l'entremise de la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs assure l'encadrement du réseau, le soutien technique et scientifique aux participants, l'interprétation des données et la communication des résultats. Les analyses de la qualité de l'eau sont effectuées au laboratoire du Ministère (le Centre d'expertise et d'analyse environnementale du Québec). Dans certaines régions, des partenaires du MDDEP peuvent aussi encadrer les personnes qui participent volontairement au réseau de surveillance. Tout adhérent au RSV réalise l'échantillonnage de l'eau et la cueillette d'information sur la bande riveraine et la zone littorale, en suivant les protocoles qui lui sont fournis. L'année où la personne s'inscrit au réseau, elle doit assumer des frais d'environ 300,00 \$. Ce montant sert à payer : l'acquisition d'un disque de Secchi, les documents d'accompagnement, le coût des analyses en laboratoire pour trois prélèvements à une station d'échantillonnage, les frais de transport des échantillons et les taxes. Le participant doit assumer le coût de toutes les analyses supplémentaires de l'eau (nouvelle station d'échantillonnage ou année subséquente).

Source: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

L'ASSOCIATION ... a travaillé et travaille encore pour vous, voici ses réalisations:

Rencontre, échange et correspondance

- ◆ Échanges fréquents et fructueux avec le maire et les conseillers municipaux pour discuter de différents dossiers qui préoccupent les membres du Conseil d'administration (projet de renaturalisation et stabilisation des berges, affiche, etc.)
- ◆ Élection de Madame Patricia Prévost au sein du Conseil d'administration du Regroupement des associations de riverains et d'organismes voués à la protection de l'eau des Hautes-Laurentides
- ◆ Tournée des membres du Conseil d'administration de l'Association en août 2008 pour rencontrer les riverains
- ◆ Tenue de l'Assemblée annuelle le 31 août 2008

2009-2010

- ◆ Rédaction du plan d'action
- ◆ Préparation de l'Assemblée annuelle (voir le site Web)
- ◆ Demandes de participation financière faites auprès des différents paliers gouvernementaux afin:
 - ➔ d'exercer une vigile sur la qualité de l'eau
 - ➔ recueillir de l'information auprès des municipalités de la MRC Antoine-Labelle pour réaliser des projets visant à protéger le Lac Gravel (Municipalité de Mont-Saint-Michel, Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, le député Monsieur Sylvain Pagé et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (projet étudiant))
- ◆ Conseils horticoles fournis aux membres par François Raby, technicien en horticulture (voir le site Web)
- ◆ Organisation d'un concours pour promouvoir l'aménagement des berges réalisé par plusieurs propriétaires

L'ASSOCIATION ... vous remercie, vous invite et vous informe

Remerciement aux propriétaires

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier tous les propriétaires qui ont participé au projet de reboisement de la bande riveraine et invitent ceux qui n'auraient pu le faire pour diverses raisons à poursuivre cet exercice. Planter des arbres ou des végétaux ne peut que protéger notre lac et fleurir notre vie.

Imaginez-vous un instant que votre berge soit remplie de végétaux qui vous donnent des petits fruits ou produisent des fleurs sans obstruer nécessairement votre vue:

- ★ Cornouiller, Spirée, Fausse spirée, Sureau, Potentille, Myrique baumier, Vinaigrier, Viorne trilobée, Vigne vierge
- ★ Iris versicolore, Verveine hastée, Eupatoire maculé, Aster, Hélioopsis, Rudbeckie, Rosier sauvage, Ronce odorante, Kalmia

Les pratiques respectueuses de l'environnement en termes d'aménagement et de comportement dans le milieu aquatique sont la clé pour préserver l'intégrité de la zone du littoral du lac. Il s'agit de changer nos attitudes. **« Redonnez vie à notre lac, ensemble c'est possible ».**

Invitation

Le Conseil d'administration invite les membres à participer à l'assemblée annuelle 2008-2009 qui se tiendra le:

☐ **29 août 2009** à 10h00
566, montée Gravel, Lac Gravel ☐

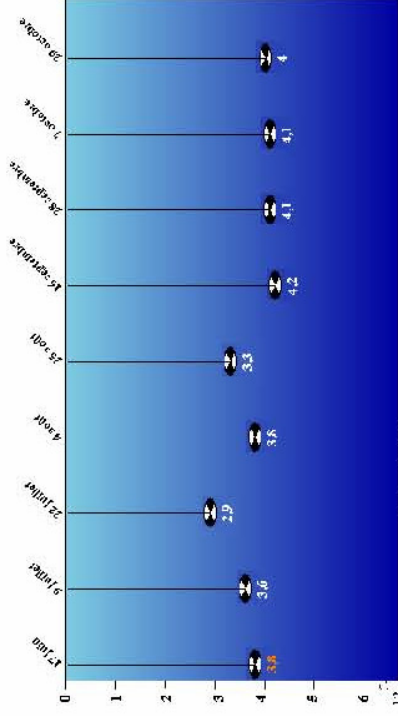
Saviez-vous que

Votre propriété pourrait perdre jusqu'à **30 %** de sa valeur si le lac était envahi par la myriophylle à épi. Cette plante aquatique nuit aux embarcations et aux nageurs et permet aux insectes de se développer en grand nombre. Les tiges de cette plante submergée, qui évoluent en majorité sous l'eau, peuvent être coupées par les hélices du moteur et aller coloniser une autre zone du lac ou un autre lac si les utilisateurs d'embarcations de plaisance ne lavent pas leur bateau.



Lac Gravel (328) - Suivi de la qualité de l'eau 2008

Transparence de l'eau - Été 2008 (profondeur du disque de Secchi en mètres)

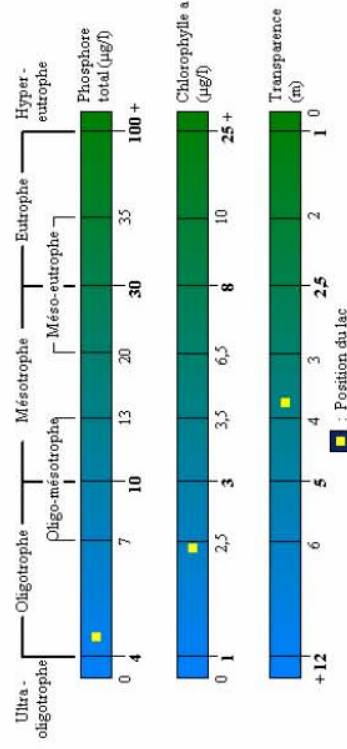


--- : moyenne estivale de 3,8 m
 Nombre en orange : mesure prise en dehors des heures recommandées

Données physico-chimiques - Été 2008

Date	Phosphore total ($\mu\text{g/l}$)	Chlorophyllle a ($\mu\text{g/l}$)	Carbone organique dissous (mg/l)
2008-06-17	5,3	2,1	4,0
2008-07-22	3,9	2,6	4,5
2008-08-25	4,2	2,5	4,9
Moyenne estivale	4,5	2,4	4,5

Classement du niveau trophique - Été 2008



Physicochimie :

- Une bonne estimation de la transparence moyenne estivale de l'eau a été obtenue par 9 mesures de la profondeur du disque de Secchi. Cette transparence de 3,8 m caractérise une eau légèrement trouble. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe mésotrophe.
- La concentration moyenne de phosphore total trace mesurée est de 4,5 $\mu\text{g/l}$, ce qui indique que l'eau est peu enrichie par cet élément nutritif. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe oligotrophe.
- La concentration moyenne de chlorophylle a est de 2,4 $\mu\text{g/l}$, ce qui révèle un milieu dont la biomasse d'algues microscopiques en suspension est faible. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe oligotrophe.
- La concentration moyenne de carbone organique dissous est de 4,5 mg/l, ce qui indique que l'eau est colorée. La couleur a donc une incidence sur la transparence de l'eau.

Algues bleu-vert :

- Ce lac n'a pas été répertorié en 2008 par le MDDEP parmi les milieux touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert. Toutefois, il le fut au cours d'une année pour la période allant de 2004 à 2007.

État trophique et recommandations :

- L'ensemble des variables physicochimiques mesurées dans une des zones d'eau profonde du lac Gravel situe son état trophique dans la classe oligotrophe.
- D'après les résultats obtenus, le lac Gravel présente peu ou pas de signes d'eutrophisation. Ce lac est à protéger. Afin de conserver son état et ses usages, le MDDEP recommande l'adoption de mesures préventives pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines.

★ Définitions provenant de l'Association :

Les lacs **oligotrophes** sont caractérisés par des eaux transparentes, une faible quantité de plantes aquatiques et l'absence perceptible d'algues (concentration en phosphore total inférieur à 10 microgrammes par litre d'eau)

Les lacs **mésotrophes** sont caractérisés par des signes d'envahissement par les plantes aquatiques apparents (concentration en phosphore total se situe entre 10 et 20 microgrammes par litre d'eau). Ils se situent à un stade intermédiaire entre les lacs oligotrophe et eutropes.